

République Française

Département du Rhône

VILLE  DE LYON

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal

(DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

2020/231

APPROBATION D'UNE CONVENTION À TITRE GRATUIT, ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'INSTITUTION LES CHARTREUX, POUR L'OCCUPATION DU BÂTIMENT ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION DE MISE EN VALEUR DU LYCÉE ET DE LA CHAPELLE, SITUÉ 58 RUE PIERRE DUPONT À LYON 1ER

DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN

RAPPORTEUR M. GODINOT SYLVAIN

R :

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 Septembre 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 Septembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 Octobre 2020

PRESIDENT : M. DOUCET GRÉGORY

SECRETAIRE ELU : MME BRUVIER HAMM PAULINE

PRESENTS : M. DOUCET, MME HENOCQUE, M. GODINOT, MME VIDAL, M. BOSETTI, MME LEGER, M. VASSELIN, MME PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, MME RUNEL, MME AUGÉY, M. MAES, MME DE LAURENS, M. MICHAUD, MME NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, MME ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, MME DELAUNAY, M. GIRAULT, MME GOUST, MME DUBOIS BERTRAND, MME PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, MME TOMIC, M. MONOT, MME DUBOT, MME BLANC, MME CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, MME BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, MME DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, MME BOUAGGA, M. PRIETO, MME ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, MME MARAS, MME CABOT, M. ZINCK, MME BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, MME ALCOVER, M. CHAPUIS, MME BRUVIER HAMM, MME FRERY, MME GEORGEL, M. DEBRAY, MME POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, MME VERNEY-CARRON, MME CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, MME BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, MME GAILLIOUT, MME PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DePÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (POUVOIR À MME DUBOT), M. BLANCHARD (POUVOIR À MME GEORGEL), M. LEVY (POUVOIR À M. CUCHERAT), MME FERRARI (POUVOIR À M. KEPENEKIAN)

ABSENTS non excuses : ?

2020/231 - APPROBATION D'UNE CONVENTION À TITRE GRATUIT, ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'INSTITUTION LES CHARTREUX, POUR L'OCCUPATION DU BÂTIMENT ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION DE MISE EN VALEUR DU LYCÉE ET DE LA CHAPELLE, SITUÉ 58 RUE PIERRE DUPONT À LYON 1ER (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **11 septembre 2020** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La mise en valeur de l'institution des Chartreux, située à Lyon 1^{er}, a été réalisée en 1993 dans le cadre du premier Plan Lumière de la Ville.

La rénovation des façades de l'église St Bruno, ainsi que sa nouvelle mise en lumière, située en arrière-plan et l'évolution de la végétation du parc attenant au bâtiment de l'institut, ont rendu nécessaire la rénovation complète de l'installation de mise en lumière.

Cela a eu pour conséquence de modifier les accès pour atteindre l'installation d'illumination, ainsi que les équipements collectifs de sécurité pour atteindre les projecteurs.

Aujourd'hui, il convient de conclure une convention avec l'institution des Chartreux pour autoriser l'occupation des toitures du bâtiment et définir les nouvelles conditions d'accès de la Ville pour ses opérations de maintenance de l'installation de mise en valeur.

La convention soumise à votre approbation a pour objet de formaliser l'accord des parties sur ces points. Sa durée est de 15 ans à compter de sa date de signature.

Vu l'avis du Conseil **du 1^{er} arrondissement** ;

Oui l'avis de la commission **Transition écologique - Mobilités** ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'institution des Chartreux, relative à l'occupation du bâtiment et à l'entretien de l'installation de mise en valeur du Lycée Les Chartreux, situé 58 rue Pierre Dupont à Lyon 1^{er}, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Sylvain GODINOT